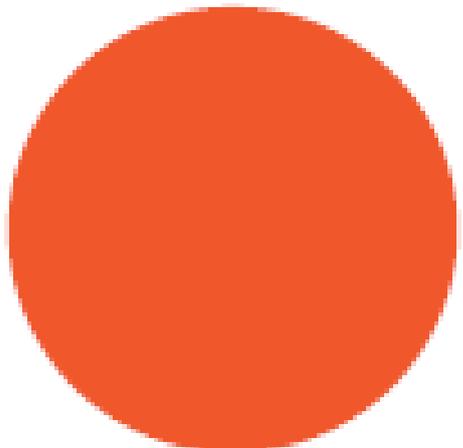
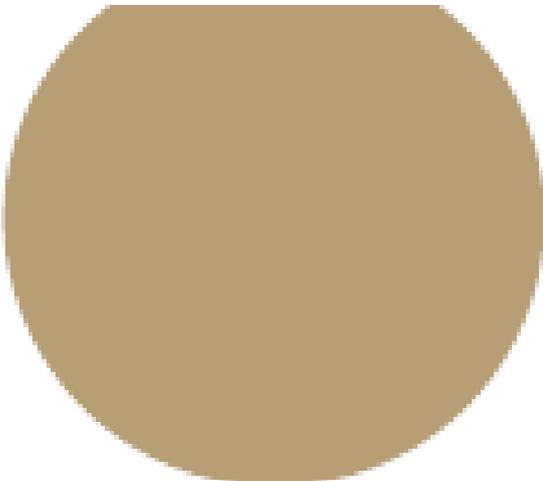


CHARTRE DES FORMATEURS





Préambule

***Une coopérative d'activité** est un dispositif de test et d'accompagnement à la création d'activité indépendante, dont les modalités de fonctionnement ont été précisées par la loi du 31 juillet 2014 sur l'Economie sociale et Solidaire et son décret d'application du 27 octobre 2015.*

***Escale Création** est une coopérative d'activité, implantée sur le territoire Sud-Est de l'agglomération lyonnaise depuis 2001. Structure généraliste, Escale Création accueille tout type d'activités susceptibles de s'inscrire dans le cadre collectif proposé, parmi lesquelles des activités de formation professionnelle continue répondant aux critères fixés par les articles L 900-1 et suivants du Code du Travail.*

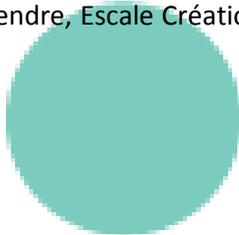
***Escale Learning** est une marque commerciale, déposée par Escale Création, et a vocation à constituer une bannière commune rassemblant l'offre commerciale de l'ensemble des entrepreneurs de la coopérative intervenant dans le champ de la formation professionnelle précédemment évoqué.*

Chaque formateur ayant individuellement intérêt au développement et à la valorisation de l'offre collective, au strict respect de l'ensemble des obligations légales assumées par la coopérative, et à la mise en œuvre d'un processus d'amélioration continue performant et efficace, il a été convenu de l'élaboration d'une charte éthique et déontologique définissant un socle de valeurs partagées, et les engagements réciproques de toutes les parties prenantes de la marque Escale Learning.

Chaque intervenant formateur, présent ou futur, s'engage par conséquent à prendre connaissance de la charte commune, à en respecter les termes, et à en faire la promotion vis-à-vis des tiers.

1/ Escale Learning : un socle de valeurs communes

Structure de forme coopérative, affiliée au mouvement de l'Economie Sociale et Solidaire, membre du réseau Coopérer Pour Entreprendre, Escale Création promeut l'idée d'entrepreneuriat collectif et



coopératif comme alternative à l'entreprise classique. La marque commerciale dédiée à l'activité de formation professionnelle continue ne peut donc que s'inscrire dans une démarche similaire, nécessitant la définition d'un socle commun de pratiques et de valeurs applicables à tous, afin de garantir l'homogénéité, la lisibilité et la crédibilité de l'offre commune.

- **Engagement collectif / Coopération** : chaque entrepreneur développe son activité selon ses propres objectifs, met en œuvre sa stratégie individuelle de développement commercial, utilise ses propres compétences métier, fait ses propres choix en matière de communication et de développement de son activité, et utilise sa propre enseigne commerciale s'il le souhaite.

Toutefois, la marque mutualisée et le cadre commun de la coopérative, qui est par ailleurs garante du respect des obligations administratives et sectorielles de l'ensemble des entrepreneurs, oblige chacun à s'inscrire également dans une démarche globale, et à tenir compte des impératifs communs. Cela se traduit notamment (cf infra) par une politique de communication adaptée, le respect d'un processus commun, la participation active aux groupes de travail collectifs et à la démarche qualité, le réflexe de veille et de remontées d'informations, etc...

- **Probité professionnelle / pratiques concurrentielles loyales** : dans l'optique de véhiculer une image positive et favorable à une reconnaissance professionnelle de la part des divers acteurs de la filière (clients, stagiaires, OPCA notamment), les formateurs d'Escale Création s'obligent à exercer leur métier conformément aux règles de l'art et à faire preuve de pratiques commerciales et concurrentielles loyales. Cela passe notamment par (cf infra) un niveau de formation et de compétences professionnelles adéquat, le strict respect des obligations légales et réglementaires, le sens de la satisfaction client, une approche conseil, une gestion saine de la concurrence interne ou externe, une actualisation régulière des connaissances et compétences, ou encore des pratiques commerciales loyales.
- **Transparence** : Les entrepreneurs formateurs d'Escale Création s'engagent à promouvoir leur offre individuelle et l'offre collective de façon précise et transparente afin de permettre aux stagiaires et aux clients de disposer d'une information commerciale fidèle et représentative de la réalité des prestations proposées. Cela concerne l'offre de formation à proprement parler dans ses diverses composantes (contenu, modalités, prix, conditions éventuelles, etc...), de même que l'ensemble du processus administratif et les éventuelles modalités de prise en charge financière dont pourraient bénéficier clients et stagiaires.
- **Amélioration continue** : toujours dans l'optique d'une valorisation des prestations proposées et des intervenants composant la coopérative, les entrepreneurs formateurs s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue de leurs pratiques professionnelles. Cela passe par le respect du process collectif, et notamment par la mise en œuvre d'un mécanisme de collecte de données qualitatives sur les prestations vendues (enquête à chaud et à froid

réalisée auprès des stagiaires et des clients), l'engagement de les analyser, et d'en tirer des mesures correctrices afin d'améliorer pratiques et contenus (cf revue qualité)

2/ Escale Learning : un process unique au service de la qualité

Dispositif atypique, Escale Learning est une marque collective rassemblant des formateurs individuels désireux de développer leur propre marque et leur propre activité. Ce fonctionnement symbiotique permet à chacun d'enrichir l'offre collective à titre individuel, pour s'appuyer ensuite sur le collectif pour valoriser à son tour ses propres prestations, mais ne peut fonctionner que sous réserve de réciprocité et d'implication de tous dans la structuration et le développement de l'offre commune.

➤ **Process commercial et administratif**

Afin d'homogénéiser les pratiques individuelles, et garantir ainsi le respect des obligations de la réglementation liée au secteur d'activité (reformé de 2014 notamment), Escale Création a défini un process unique (cf schéma récapitulatif en annexe) applicable à tous les utilisateurs de la marque mutualisée.

Tout entrepreneur facturant des prestations de formation professionnelle continue s'engage donc à respecter strictement le process établi, depuis les démarches de prospection commerciale (referencement catalogue, devis clair, prérequis, transmission de documents avant la formation, ...) jusqu'à la réalisation de la prestation en elle-même (adaptation des modalités pédagogiques, formalisation contractuelle, contrôle d'assiduité, évaluation à chaud, etc...).

➤ **Démarche qualité / amélioration continue**

La mise en œuvre d'une démarche qualitative étant susceptible d'impacter favorablement tous les formateurs rassemblés sous la marque Escale Learning, **chacun s'engage à contribuer à ce processus d'amélioration continue**, et par là-même :

- A mettre en avant cette démarche auprès des divers interlocuteurs rencontrés (prospects, clients, OPCA, institutions, ...)
- A veiller à collecter suffisamment d'informations permettant de mesurer la satisfaction des stagiaires et à faire remonter les informations importantes (fiches d'évaluation à chaud)

- A sensibiliser les clients sur l'importance de contribuer à cette démarche d'amélioration, notamment en participant à l'enquête annuelle réalisée auprès des commanditaires pour mesurer l'impact des formations suivies
- A participer au temps de restitution collectif des enquêtes réalisées (revue qualité annuelle)
- A veiller au maintien et au développement de ses compétences professionnelles (plan de formation, notamment)

➤ **Veille réglementaire, respect des obligations légales et sectorielles**

Garante de l'encadrement juridique et administratif, Escale Création assure le respect des obligations administratives incombant aux Organismes de Formation : facturation, formalisation contractuelle, respect des procédures comptables, réalisation du Bilan Pédagogique et Financier, référencement par les OPCA et autres prescripteurs (PRAO, ...)

La coopérative assure également une veille juridique et réglementaire liée au secteur de la Formation professionnelle continue, et informe les entrepreneurs des évolutions et autres adaptations nécessaires.

Afin de permettre cet encadrement, **les entrepreneurs d'Escale Learning s'engagent à répercuter ces préconisations dans leurs pratiques individuelles, à participer aux réunions sectorielles proposées, ainsi qu'aux groupes de travail collectifs** visant au développement de la structure commune.

3/ Escale Learning : une communication homogène

Escale learning est une marque bannière rassemblant les marques individuelles de chaque entrepreneur membre. La politique globale de communication doit donc être la plus claire possible afin de demeurer lisible pour les prospects, clients, stagiaires et financeurs.

➤ **Outils de communication communs**

Escale Création met à disposition des entrepreneurs formateurs un package global comprenant :

- Une marque (Escale Learning) déposée
- Un logo et une charte graphique dédiés
- Un site internet (www.escale-learning.fr) expliquant l'identité, la démarche, l'offre de formation, l'équipe des formateurs et les références commerciales mutualisées.

Ces outils pourront être utilisés conjointement aux outils de communication individuels de chacun.

Afin de garantir l'homogénéité des documents utilisés, Escale Création se réserve le droit de fixer un modèle unique de mise en page et de présentation, dans lequel devront s'inscrire tous les utilisateurs.

➤ **Principe de réciprocité :**

Le principe même d'un rassemblement d'activités indépendantes sous une même marque induit une symbiose basée sur la réciprocité des actions entreprises : individuellement, chaque entrepreneur nourrit l'image du collectif par ses diverses actions et renforce son attractivité. Collectivement, les entrepreneurs s'appuient sur la marque commune pour valoriser leurs prestations individuelles.

Cela se traduit notamment par :

- L'affichage de l'appartenance à Escale Learning : logo avec formule type présent sur le site internet, échange de liens hypertexte (la coopérative s'engage également à faire figurer un lien hypertexte pointant sur le site internet de l'entrepreneur, le cas échéant, depuis le catalogue général), intégration au discours commercial, diffusion d'outils de communication, promotion du site internet.
- La valorisation de la démarche collective auprès des financeurs et institutionnels
- La transmission à Escale Création de toute modification susceptible d'impacter la communication générale : modification du catalogue, actualisation des éléments de communication, etc... afin de permettre une mise à jour efficace

4/ Dispositions diverses

- Les entrepreneurs formateurs autorisent la Coopérative à utiliser leur nom commercial, leur logo et éléments d'identification visuelle pour alimenter le site internet commun
- Les entrepreneurs formateurs acceptent la mise en ligne d'une photo destinée à alimenter la CVthèque de la coopérative, qui sera accessible aux tiers
- Sauf disposition contraire, les droits intellectuels attachés à l'élaboration des contenus (ingénierie pédagogique) et aux supports de formation restent la propriété exclusive des entrepreneurs formateurs
- La coopérative comme les entrepreneurs formateurs s'obligent mutuellement à respecter strictement les obligations de confidentialité découlant de leurs activités, et à ne pas divulguer aux tiers les éléments dont ils pourraient avoir connaissance dans ce cadre.

Je soussigné (e), Nom et prénom :

déclare avoir pris connaissance de la charte informatique d'Escal Learning et m'engage à la respecter.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :